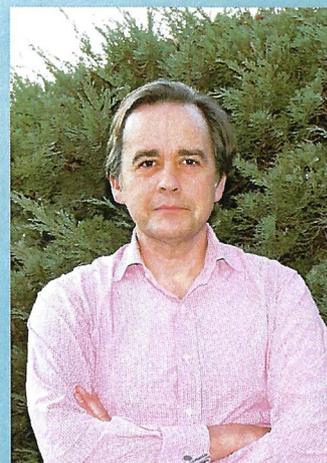


Communauté de Communes Retz-en-Valois





Fruit de la loi NOTRe, la Communauté de Communes Retz-en-Valois est issue de la fusion des anciennes Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz (CCVCFR), du Pays de la Vallée de l'Aisne (CCPVA) et de l'Ourcq et du Clignon (CCOC). Le nom de notre nouvelle Communauté de Communes a pour ambition de **mettre en lumière le territoire et ses richesses naturelles**. Le nom « Retz » renvoie à la Forêt de Retz et au ru qui prend sa source dans l'ex CCVCFR et traverse l'ex CCPVA. Le terme « Valois » fait, quant à lui, référence à l'ancien duché de Valois, dont la nouvelle entité occupe la partie axonaise.

Le Valois doit être remis à l'honneur, tant sa place est grande dans l'histoire de notre pays.

Il ne s'agit pas de faire du passéisme mais de nous appuyer sur cette réalité que nous partageons avec la Communauté de Communes du Pays de Valois, avec laquelle nous avons signé une convention à ce sujet.

Il faut que le Valois sorte de l'oubli et que nos compatriotes soient à nouveau capables de le situer sur une carte, tout comme ils le font pour l'Anjou, le Béarn, etc.

Pour cela, appuyons nous sur **la chance d'avoir sur notre territoire, à Villers-Cotterêts, le Château de François 1er**, où il signa la fameuse ordonnance de 1539.

Réjouissons-nous que le Président de la République, Emmanuel Macron, féru de culture et d'histoire, ait fait de la renaissance de ce Château une priorité.

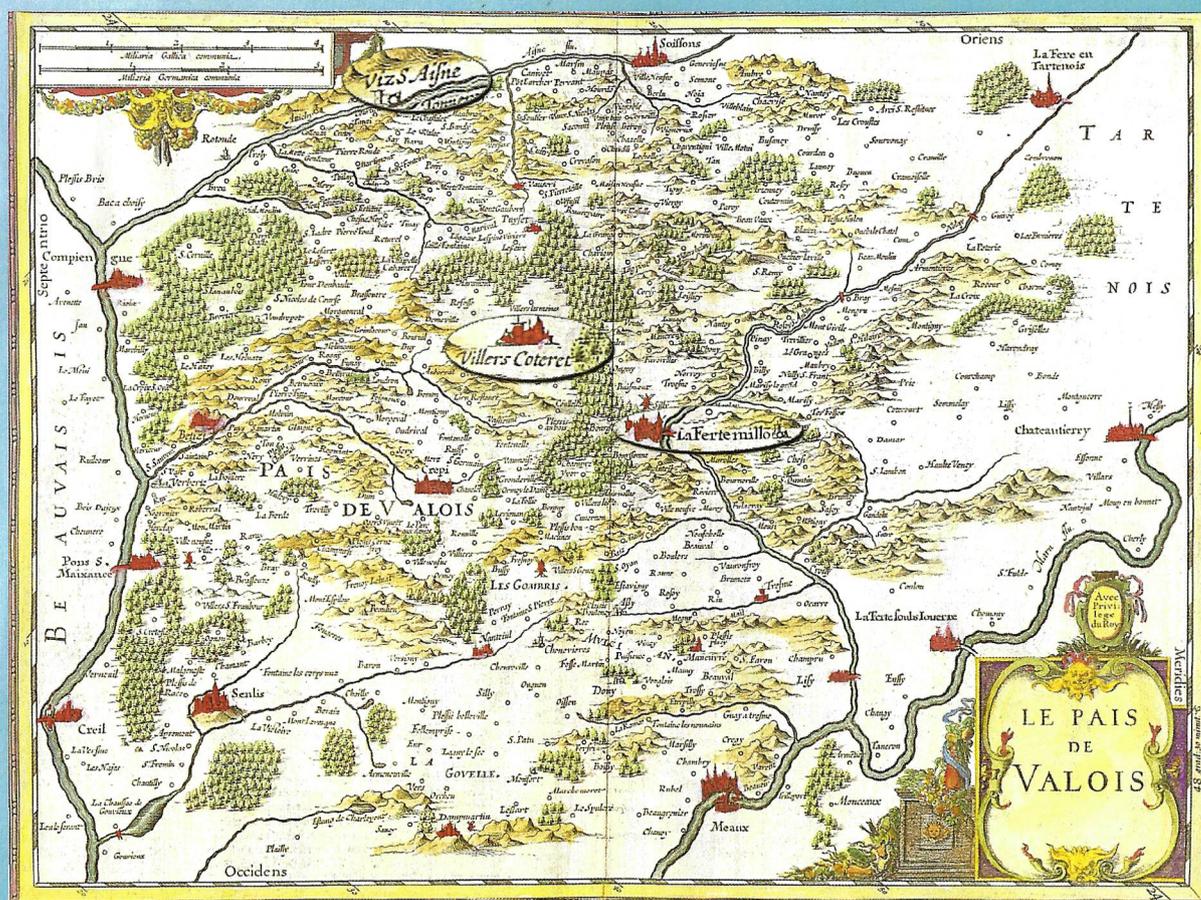
Nous ne pouvons qu'espérer que **la future Cité Internationale de la langue française redonnera vie à notre Château** de la plus belle des façons.

La Communauté de communes saura prendre toute sa part, aux côtés de l'État, de la Région, du Département et de la ville de Villers-Cotterêts à la réussite des projets qui désormais se concrétisent.

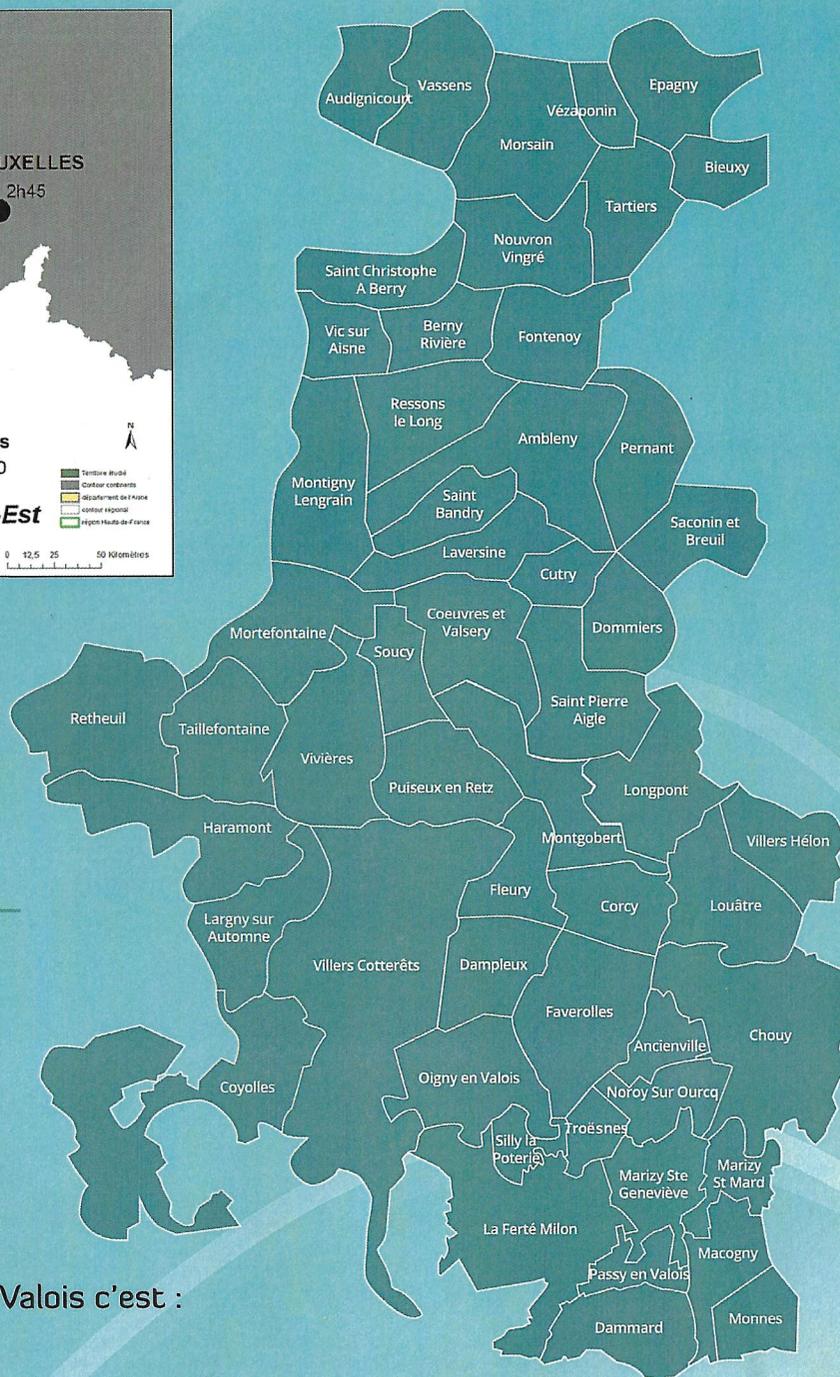
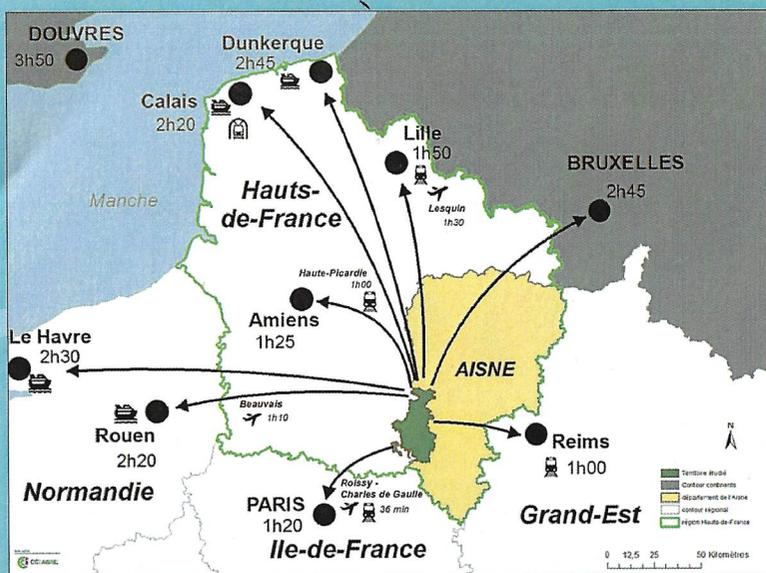
Alexandre de Montesquiou

Maire de Montgobert

Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois



Carte du pays de Valois, Hendrick Hondius, 1620



Le territoire de la CCRV

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

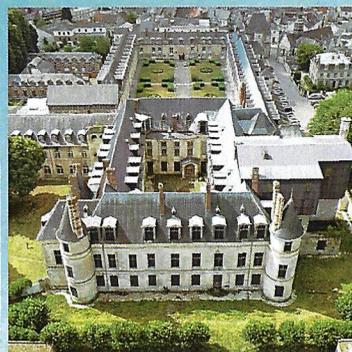
- 537 km²
- 54 communes
- 29 643 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 35 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.
- un territoire riche de son patrimoine architectural et de sa forêt de 13 000 hectares



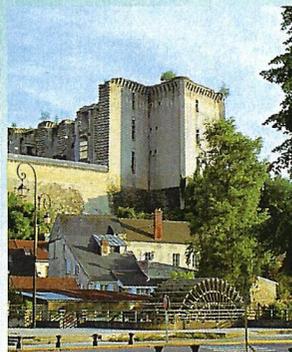
Un cerf en Forêt de Retz



Le Donjon de Vic-sur-Aisne



Le Château de Villers-Cotterêts



Le Château de La Ferté-Milon



La tour Mangin

Des agents au service de leur territoire

La CCRV se compose :

- d'un service administratif
- de services techniques
- d'un pôle aménagement du territoire
- de deux chantiers d'insertion
- d'une antenne située au nord du territoire à Vic-sur-Aisne
- d'un Relais Assistants Maternels (RAM)

... mais aussi de 5 structures intercommunales ouvertes au public :

- un office du tourisme
- une école de musique
- une piscine
- deux déchèteries



Les 16 compétences de la CCRV

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1. L'aménagement de l'espace communautaire.**
Cela concerne le schéma de cohérence territoriale (SCoT* : définit les grands objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement, d'équipement et d'environnement), ainsi que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi* : remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux).
- 2. Les actions de développement économique.**
Les zones d'activité, le soutien au commerce et la promotion du tourisme entrent dans ce domaine.
- 3. L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
(une aire à Villers-Cotterêts).
- 4. La collecte et le traitement des déchets des ménages.**
- 5. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).**
- 6. L'assainissement collectif et non collectif.**
- 7. L'eau potable.**

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 8. Protection et mise en valeur de l'environnement.**
- 9. Politique du logement et du cadre de vie.**
- 10. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
- 11. Équipements culturels et sportifs.**
- 12. Actions sociales (RAM, chantiers d'insertion, épicerie sociale...).**
- 13. Création et gestion de maisons de services au public.**
- 14. Coordination et accompagnement d'une politique enfance-jeunesse.**
- 15. Réseaux et services locaux de communications électroniques.**
- 16. Organisation du transport collectif.**